



Service de l'édilité  
Constructions

PUBLICATION  
BULLETIN OFFICIEL

---

## Enquête publique

Edition n° 22 du 03 juin 2022

---

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- M. Michaël Alther pour la construction d'un mur de soutènement avec place de stockage au lieu-dit Les Cârtes/Basse-Nendaz, plan 31 MC, parcelle 2884 propriété de Jardin Alpin Sàrl et parcelle 2883 propriété de M. Guillaume Roux et de Mme et M. Christine et Michaël Alther, coord. 2'590'047/1'114'898, zone H60 mixte.
- M. Eddy Mariéthoz pour la construction d'un jardin d'hiver chauffé au lieu-dit La Cood/Basse-Nendaz, plan 36 MC, parcelle 3580 propriété du requérant, coord. 2'590'115/1'115'608, zone centre villageois H80. En dérogation à l'art. 88.
- Mme et M. Kelly Amaral et Ricardo Almeida pour la pose d'un cabanon de jardin, d'une pergola, d'une palissade et d'un barbecue au lieu-dit Les Iles/Aproz, plan 164 MC, parcelle 22333 propriété des requérants, coord. 2'589'819/1'117'014, zone H30. En dérogation aux art. 112 et 115.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 03 juin 2022

**L'Administration communale**